

Travaux réservés

Dans le contrat de construction de la maison, plusieurs travaux restent à la charge du pétitionnaire.

C'est le cas des VRD, c'est à dire du raccordement des réseaux à la maison. Un poste budgétaire à ne pas négliger comme en témoigne un devis de 4000 euros.

Imposition du permis de construire, le muret de clôture est également un gros poste budgétaire. Il sera réalisé en parpaing pour être enduit identique à la maison.

@ suivre...